



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 27 AVRIL 2026

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : M. Philippe FAIT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, M. Laurent DUPORGE, M. Pierre GEORGET, M. Bruno COUSEIN, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Jean-Marc TELLIER.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Bertrand PETIT.

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

(N°2026-125)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et, notamment, ses articles L.112-1 et suivants, L.115-1 et suivants, L.121-1 et suivants et L.221-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-279 du Conseil départemental en date du 19/06/2023 « Bien grandir dans le Pas-de-Calais : schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 » ;

Vu la délibération n°2022-503 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Agir avec

vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais - Pacte des solidarités humaines » ;

Vu la délibération n°2025-62 de la Commission Permanente en date du 17/03/2025 « Modalités de financement des actions collectives partenariales dans le cadre de la politique enfance famille » ;

Vu la délibération n°2024-204 de la Commission Permanente en date du 27/05/2024 « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 07/04/2026 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer, à la commune de Marquise, une participation financière d'un montant de 3 000 €, soit 1 000 € pour la réalisation du projet « Sorties familles » ; 1 000 € pour la réalisation du projet « Ateliers cuisine parent-enfant » ; 1 000 € pour la réalisation du projet « Ateliers hebdomadaires », au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer, à la commune de Berck-sur-Mer, une participation financière d'un montant de 5 331 €, soit 4 731 € pour la réalisation du projet « Week-end déconnecté » ; 600 € pour la réalisation du projet « Avec la Pêche s'il vous plait ! », au titre de l'année 2026, dans les conditions exposées au rapport et en annexe joints à la présente délibération.

Article 3 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires repris aux articles 1 et 2 de la présente délibération, les conventions correspondantes, selon les modalités et conditions présentées au rapport et en annexe 1 joints à la présente délibération, et dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

Article 4 :

Les dépenses versées en application des articles 1 et 2 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C02-421K03	6568//934213	Actions partenariales Enfance Famille	440 000,00	8 331,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 27 avril 2026

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Annexe 1

au rapport « Actions dans le cadre de la politique enfance et famille »

dans le cadre de la 2^{ème} commission – Solidarités Humaines

du mardi 7 avril 2026

5 projets sont proposés :

Territoire du Boulonnais

Projets portés par la commune de Marquise :

- « Sorties familles »
- « Ateliers cuisine parent-enfant »
- « Ateliers hebdomadaires »

Territoire du Montreuillois-Ternois

Projets portés par la commune de Berck-sur-Mer :

- « Week-end déconnecté »
- « Avec la Pêche s'il vous plait ! »

Projets portés par la commune de Marquise

1. Projet « Sorties familles »

Bilan de l'action 2025

Le projet 2025 a reçu une participation départementale d'un montant de 1 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

4 sorties ont été réalisées (Nausicaa, Plopsaland, Cirque Calais générosité, marché de Noël à Bruxelles).

230 personnes y ont participé soit 155 parents et 75 jeunes.

Cette action a renforcé les liens entre les familles et a favorisé les rencontres et les échanges.

La commune propose de reconduire cette action en 2026.

Présentation de l'action 2026

Le projet s'adressera aux familles issues du quartier du « Mieux-être » soit entre 40 à 60 familles et aura pour objectifs de renforcer les liens parents-enfants, de favoriser les rencontres et la participation des habitants dans un projet collectif.

L'animatrice réunira les personnes intéressées par le projet afin de définir ensemble les destinations ainsi que le programme d'activités.

4 sorties familles sont prévues et sont actuellement en cours de définition (exemples de sorties : sortie nature dans le bassin minier, visite d'un grand site sportif, parc d'attraction, visite musée-sciences-éducation).

Un collectif composé d'agents, de parents et d'élus se réunira pour travailler et valider les propositions.

L'action se déroulera de mai à décembre 2026.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 10 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) (5 000 euros), les usagers (2 500 euros) et la commune de Marquise (1 500 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 1 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 000 euros.

2. Projet « Ateliers cuisine parent-enfant »

Bilan de l'action 2025

Le projet 2025 a reçu une participation départementale d'un montant de 1 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

9 ateliers ont été réalisés et ont réuni 58 adultes et 65 jeunes.

L'action a contribué à l'amélioration du lien parent-enfant et du climat familial. Elle a également favorisé le développement de l'autonomie des enfants.

La reconduction de cette action est proposée pour l'année 2026.

Présentation de l'action 2026

Entre 10 et 15 ateliers cuisine seront organisés de février à décembre 2026, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Les objectifs sont :

- rompre l'isolement des parents en favorisant les échanges et les rencontres ;
- renforcer les liens parents-enfants ;
- valoriser les compétences des parents.

Les ateliers viseront prioritairement les habitants du quartier du « Mieux-être », avec une attention particulière pour les familles accompagnées par les partenaires, qui pourront être accueillies en priorité si nécessaire. Les ateliers seront ouverts dès l'âge de 12 mois.

Les ateliers seront menés par l'animatrice politique de la ville avec l'intervention de prestataires selon les thèmes proposés (Lili et chocolat, Pâtes à fêtes...).

Le projet se déroulera à la maison Citoyenne de Marquise.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 7 300 euros.

Ce projet mobilise financièrement la CAF (4 000 euros), l'État (1 000 euros), la commune de Marquise (1 000 euros) et les usagers – les cotisations (300 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 1 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 000 euros.

3. Projet « Ateliers hebdomadaires »

Bilan de l'action 2025

Le projet 2025 a reçu une participation départementale d'un montant de 1 000 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

250 ateliers autour du sport, de la culture, du bien-être ont été proposés et ont réuni 627 personnes soit 227 jeunes et 400 parents.

Les ateliers ont connu un vif succès auprès des habitants par leur proximité et leur accessibilité.

Ces ateliers ont favorisé l'amélioration du bien-être, renforcé la confiance des enfants et parents dans leur capacité « à faire » et ont contribué au développement du lien social.

La commune propose la reconduction de cette action.

Présentation de l'action 2026

Les ateliers, principalement destinés aux habitants du quartier prioritaire de la ville, ont pour objectif de rompre l'isolement en favorisant les échanges et les rencontres, de favoriser l'ouverture d'esprit et culturelle, de développer la confiance en soi et de favoriser le bien-être.

Une trentaine d'ateliers seront proposés : hip hop, sophrologie, gym, ludothèque, baby gym, yoga, dessin.

Des stages seront également organisés pendant les vacances scolaires soit 10 à 12 stages.

Les ateliers seront encadrés par des intervenants diplômés dans leur discipline.

Des temps seront proposés aux familles pour réaliser une restitution.

Le projet se déroulera sur l'année 2026 dans plusieurs lieux de la commune et en dehors pour les stages.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel du projet s'élève à 71 000 euros.

Ce projet mobilise financièrement les usagers - les cotisations (26 452 euros), l'État (23 000 euros), la commune de Marquise (17 116 euros) et la CAF (3 432 euros).

La participation du Département est sollicitée à hauteur de 1 000 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 1 000 euros.

Projets portés par la commune de Berck-sur-Mer

1. Projet « Week-end déconnecté » piloté par le centre social municipal Les Dunes (CSM)

Bilan de l'action 2023 « Accompagner l'autonomie des familles berckaises lors d'un week-end découverte inhabituel et intergénérationnel »

Le projet a reçu une participation départementale d'un montant de 6 500 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

53 personnes ont bénéficié de cette action familiale à destination du zoo de Beauval dont 29 adultes et 24 enfants. Ce séjour a eu lieu du 21 au 22 octobre 2023.

L'action a notamment permis aux habitants de porter un projet collectif, de mener des actions d'autofinancement et de valoriser le lien parent-enfant lors de moments privilégiés et partagés.

Les familles ont fortement apprécié ce projet et souhaiteraient le renouveler pour 2026.

Présentation de l'action 2026

Le projet est travaillé en lien avec la CAF, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Berck-sur-Mer, la maison du département solidarité (MDS) – site de Berck-sur-Mer et les bénévoles du CSM.

Les objectifs viseront à favoriser l'accès à la culture et aux loisirs, à élaborer un programme avec les familles, à favoriser le faire-ensemble sur le territoire et à faire découvrir les richesses du territoire.

Afin d'encourager les habitants, adhérents ou non du CSM, à s'engager dans des démarches de projets susceptibles de faire aboutir des actions, le CSM et ses partenaires (MDS, CAF, CCAS) ont proposé aux familles de constituer un collectif. Après plusieurs rencontres, ce groupe a validé l'organisation d'un week-end déconnecté, centré sur la découverte de la Normandie.

Le projet concernera les familles accompagnées par les partenaires et les familles adhérentes du CSM soit 57 participants. De janvier à avril 2026, des temps d'échange seront organisés afin d'élaborer le guide du séjour.

Le séjour s'organisera de la manière suivante :

La première journée sera dédiée à la visite de Honfleur (découverte du pont de Normandie, de la fabrique à biscuits, du marché historique ...).

Le deuxième jour sera consacré à la visite de Dieppe (découverte du château-musée, du port, du front de mer, de la chapelle...).

Le transport se fera en autocar. Les familles seront hébergées à l'Hôtel B&B et leurs repas seront assurés dans des restaurants à proximité.

Le séjour sera encadré par deux travailleurs sociaux du CSM. Sa mise en œuvre est envisagée entre avril et octobre 2026.

Le séjour fera l'objet d'une évaluation tout au long du week-end, à travers d'échanges verbaux et une réunion de bilan sera organisée avec l'ensemble des participants et les partenaires.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 12 400 euros. Ce projet mobilise financièrement la commune de Berck-sur-Mer (6 814 euros) et les usagers (15 € par usager soit 855 euros).

Le montant forfaitaire établi au titre des projets « vacances familles » fixé à hauteur de 83 euros par personne est respecté.

La participation du Département sollicitée est d'un montant de 4 731 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 4 731 euros.

2. Projet « Avec la Pêche s'il vous plaît ! » piloté par le centre social municipal Les Dunes

Bilan de l'action 2025

Le projet a reçu une participation départementale d'un montant de 600 euros dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille.

La sortie s'est déroulée le 6 septembre 2025 à Villers-sur-Authie et a réuni 50 participants : 33 adultes et 17 enfants.

Pour permettre la participation d'un plus grand nombre de familles, le CSM a dû mettre en place un transport collectif pour une vingtaine de participants en complément du covoiturage initialement prévu et financer l'achat de matériel de pêche supplémentaire, compte tenu du nombre important de familles ne disposant pas de matériel.

Les familles ont passé une agréable journée et au vu du succès de cette sortie, le CSM souhaite renouveler le projet pour 2026.

Présentation de l'action 2026

Le centre social a travaillé ce projet en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux (Habitats Hauts-de-France, Pas-de-Calais Habitat), l'association Liens et Actions des Jeunes, les travailleurs sociaux de la CAF et du CCAS, le Foyer International d'Accueil et de Culture ainsi que la MDS du Montreuillois, site de Berck-sur-Mer.

L'objectif est de favoriser les échanges entre générations, découvrir ou redécouvrir la pêche comme activité de loisirs, renforcer la cohésion sociale et offrir un moment de détente.

La sortie se déroulera le 6 juin 2026 aux étangs de la Truite Saint-Martin à Villers-sur-Authie (80).

Cette sortie concernera les familles accompagnées par les différents partenaires. De nouvelles familles participeront à l'action. Il est prévu 15 enfants et 35 adultes.

Un transport sera proposé et le matériel sera mis à disposition pour les personnes qui n'en disposent pas.

L'activité se déroulera de manière autonome, avec un encadrement léger assuré par des animateurs et/ou des bénévoles. Le midi, un pique-nique convivial rassemblera les participants. L'activité se poursuivra jusqu'à la fin de la journée.

Un temps d'échange sera prévu pour recueillir les impressions et retours d'expérience des participants.

Demande de participation financière au titre de l'année 2026

Le coût prévisionnel de l'action s'élève à 1 500 euros.

Le projet mobilise financièrement la commune de Berck-sur-Mer (le CSM) à hauteur de 900 euros.

La participation du Département sollicitée est de 600 euros.

Il est proposé à la Commission de retenir le montant de 600 euros.

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Enfance et de la Famille
Service Départemental de la Coordination des Politiques
Enfance et Famille

RAPPORT N°57

Territoire(s): Montreuillois-Ternois, Boulonnais

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 27 AVRIL 2026

ACTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE ENFANCE ET FAMILLE

Les Maisons du Département Solidarités (MDS) développent des projets d'accompagnement des familles en lien avec leurs partenaires. Ces actions se veulent complémentaires des actions et missions mises en œuvre à l'échelle du Département dans le champ de la prévention et du soutien à la parentalité.

Ces actions de soutien à la parentalité répondent à l'engagement n°1 du Schéma départemental de l'enfance et de la famille 2023-2027 « Favoriser les interventions précoces pour prévenir les difficultés des familles, des enfants et des jeunes » et s'inscrivent pleinement dans l'ambition n°2 « Aller au-devant des personnes les plus vulnérables » du Pacte des solidarités humaines 2022-2027.

Elles ont pour objectifs de répondre aux défis fixés par celui-ci :

- pour une société qui reconnaît la place de chacun ;
- aux côtés de chacun dans les moments de fragilité ;
- garantir la qualité de vie dans l'accueil et l'accompagnement ;
- fédérer pour développer les solidarités.

La délibération de la Commission Permanente du 17 mars 2025 fixe les modalités de financement des actions collectives partenariales dans le cadre de la politique Enfance Famille :

- co-financement d'au moins 20% des dépenses éligibles par un tiers partenaire et/ou par le porteur ;
- participation financière départementale maximale de 5 000 euros par projet.

En outre, pour les actions d'accompagnement à la parentalité intégrant des vacances en famille, le montant de la participation financière départementale est fixé à 83 euros par personne dans la limite de 5 000 euros par projet.

Cinq actions sont proposées. L'annexe 1 reprend :

- le bilan de l'action en N-1 le cas échéant ;
- une présentation de l'action proposée en reconduction ou action nouvelle ;

- le montant de la proposition de la participation départementale.

Pour ces projets, un financement auprès du Département dans le cadre du Schéma de l'enfance et de la famille et notamment la fiche n°2 « Renforcer les actions de prévention destinées aux enfants et aux familles, en s'adaptant aux thématiques nouvelles » est sollicité à hauteur de 8 331 euros au titre de l'année 2026.

Territoire	Nom du projet	Porteur	Coût global de l'action en euros	Montant alloué en euros
Boulonnais	Sorties familles	Commune de Marquise	10 000	1 000
	Ateliers cuisine parent-enfant		7 300	1 000
	Ateliers hebdomadaires		71 000	1 000
Montreuillois-Ternois	Week-end déconnecté	Commune de Berck-sur-Mer	12 400	4 731
	Avec la Pêche s'il vous plait !		1 500	600

Il est proposé de réserver une suite favorable à ces demandes.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- d'attribuer, à la commune de Marquise, une participation financière d'un montant de 3 000 €, soit 1 000 € pour la réalisation du projet « Sorties familles » ; 1 000 € pour la réalisation du projet « Ateliers cuisine parent-enfant » ; 1 000 € pour la réalisation du projet « Ateliers hebdomadaires », au titre de l'année 2026 ;
- d'attribuer, à la commune de Berck-sur-Mer, une participation financière d'un montant de 5 331 €, soit 4 731 € pour la réalisation du projet « Week-end déconnecté » ; 600 € pour la réalisation du projet « Avec la Pêche s'il vous plait ! », au titre de l'année 2026 ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec les bénéficiaires susmentionnés, les conventions correspondantes, selon les modalités et conditions présentées au présent rapport et en annexe 1, dans les termes du modèle type adopté lors de la Commission Permanente du 27 mai 2024.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C02-421K03	6568/934213	Actions partenariales Enfance Famille	440 000,00	440 000,00	8 331,00	431 669,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 07/04/2026.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY